



Traiteur mariage délai de rétractation

Par **Zaza17**, le **23/07/2014** à **11:53**

Bonjour,

Nous avons contacter un traiteur le 21/07 pour notre mariage en août 2015. A l'issu de l'entretien nous avons indique nos conditions et bloque la date avec un chèque de 500€. Nous avons reçu ce jour 23/07 un devis ajuste mais le tarif ne correspond à nos attentes. Nous n'avons rien signé avec avec cette personne, nous souhaitons nous rétracter, pouvons nous récupérer notre chèque ?

Merci d'avance

Par **janus2fr**, le **23/07/2014** à **13:22**

Bonjour,

Il est étonnant que l'on vous ait demandé un acompte avant même qu'un devis ne soit émis ! Comment avez-vous pu vous engager sur cette commande sans en connaitre les détails ? A mon avis, vous avez tout à fait le droit de ne pas passer la commande si le devis ne vous satisfait pas. Je crains, en revanche, que le traiteur se fasse tirer l'oreille pour rendre l'argent...